

Nouvelle procédure pour l'organisation de la Fête du Sacrifice

La Fête du Sacrifice est prévue aux alentours du 12 septembre 2016. Voici la nouvelle procédure relative à l'organisation de cette fête qui a été mise en place.

Un abattoir agréé va être installé pour une durée de 3 jours, à partir du premier jour de la fête. Seul l'abattage sans étourdissement préalable sera autorisé et pratiqué par des professionnels.

Si vous êtes intéressé et que vous résidez à Saint-Gilles, vous êtes invité à réserver votre mouton par le biais d'une inscription au guichet de l'Administration communale **d'Anderlecht**. Vous recevrez alors un numéro d'abattage ainsi qu'un jour et une heure de passage pour le retrait de la carcasse.

Vous serez ensuite contacté par le prestataire de service désigné par la Région qui se chargera :

- de la fourniture et de la livraison du mouton par l'éleveur au site d'abattoir si vous n'avez pas procédé directement à l'achat d'un mouton auprès d'un tiers éleveur et ensuite du transport de ce mouton sur le site d'Anderlecht

Ou

- des modalités relatives à la livraison du mouton par l'éleveur au site d'abattoir si vous avez acheté un mouton directement auprès d'un tiers éleveur, et ensuite du transport de votre mouton sur le site d'Anderlecht.

Attention, vous n'êtes en aucun cas autorisé à transporter un animal vivant. Il vous sera donc interdit de transporter vous-même l'animal vers l'abattoir. La police y sera particulièrement attentive.

De plus, il est strictement interdit de procéder à l'abattage à domicile.